



Jeune maman/Licenciement Monaco/droits chômage pour formation

Par **Juliana5**, le **19/10/2013** à **22:21**

Bonjour,rrnMa situation est assez complexe, j'espère que vous pourrez me répondre.rnJe travaille actuellement à Monaco depuis Avril 2011, avant j'ai travaillé en Franc pendant 1 an et demi et avant ça près de 3 ans à Monaco (dont 2 ans en contrat de professionnalisation pour mon BTS) dans l'entreprise pour laquelle je travaille actuellement.rnJe vais bientôt accouchée, j'étais en arrêt maladie depuis le mois de Juin, et en congé maternité depuis Septembre.rnJe suis censée reprendre le travail début Janvier.rnSauf que pour plusieurs raison parfaitement justifiable (pas assez de salaire pour couvrir les frais de garderie, un conjoint avec des horaires non régulières qui peut travailler les soirs et les week-ends, j'habite a 1H30 de mon travail et dépendante du train, 8h par jour de boulot minimum, voir plus dans un travail que je n'aime pas du tout dans une société à l'américaine qui en demande toujours plus, et je veux élever mon enfant dans des bonnes conditions), je ne vais pas pouvoir retourner travailler.rnPour pouvoir rester à la maison et élever mon fils pendant les 4-6 premiers mois de sa vie comme il faut, et voulant en profiter pour complètement changer de voie professionnelle (j'aimerais idéalement refaire un BTS diététique pour me mettre à mon compte en auto-entrepreneur) et commencer mon activité tranquillement sans horaires imposées, j'aimerais savoir quelles aides de l'état je pourrais avoir, et sous quelles conditions?rnDois-je être licenciée coute que coute? Si mon employeur ne veut pas juste pour m'embêter (c'est le genre), si je ne retourne pas travailler car je ne pourrais pas, est-ce toujours cumulable avec des droits au chômage? Puisque j'ai principalement travaillé à Monaco, ai-je droit au chômage Français tout de même ou dois-je voir avec Monaco? Sinon, ai-je droit à une aide pour payer ma formation? Est-ce compatible avec peut-être les aides pour démarrer le statut d'auto-entrepreneur? en sachant que je dois faire d'abord ma formation avant d'exercer..? Ou dois-je retourner au statu d'étudiante?rnJe suis pacsée avec un fonctionnaire pour information, mais il ne gagne pas assez pour que nous puissions vivre, nous avons un loyer élevé car nous vivons

sur la Cote d'Azur, je ne sais même pas si nous aurons aussi du coup droit aux APL... ça vaudrait peut-être le coup de demander?rnrnJe vous remercie beaucoup pour vos éclaircissements car ma situation ne me paraît pas claire du tout...

Par **Juliana5**, le **19/10/2013 à 22:25**

Je vous demande surtout ça car je n'ai jamais obtenu aucune aide du gouvernement français jusqu'à maintenant et je ne sais absolument pas comment ça fonctionne. J'ai toujours travaillé et n'ai jamais eu droit à aucune aide quelle qu'elle soit. c'est la première fois que je me tourne vers le gouvernement français pour aider ma famille et moi-même à avoir une vie meilleure et ne pas mettre ma famille dans la me**de...rnrnMerci à vous! :)

Par **moisse**, le **21/10/2013 à 18:09**

Bonjour,rn[citation]Si mon employeur ne veut pas juste pour m'embêter (c'est le genre), si je ne retourne pas travailler car je ne pourrais pas, est-ce toujours cumulable avec des droits au chômage? Puisque j'ai principalement travaillé à Monaco, ai-je droit au chômage Français tout de même ou dois-je voir avec Monaco?[/citation]rnEn France pas de licenciement, pas de chômage.rnVous restez chez vous en absence irrégulière, avec interdiction de travailler ailleurs (pas de certificat de travail indiquant libre de tout engagement).